

**Chère collègue, cher collègue,**

Lors du Conseil Supérieur de l'Education du 10 décembre, une étape importante de la réforme du lycée a été franchie. La plus haute instance consultative, représentant l'ensemble de la communauté éducative, s'est majoritairement prononcée en faveur du projet présenté.

### ***Le SE-UNSA dans le camp des progressistes***

Si un nombre important d'organisations progressistes, dont le SE-UNSA et tous les syndicats de sa fédération, mais aussi le SGEN et la CFDT, la Ligue de l'Enseignement et la JPA, ont choisi de soutenir ce projet, c'est qu'elles ont en commun la conviction qu'il constitue un progrès pour les élèves et les personnels. De même, ce projet a recueilli l'abstention bienveillante des parents d'élèves de la FCPE, et, sur une partie, des lycéens de l'UNL.

### ***Un diagnostic partagé***

D'où partons-nous ? Rappel de quelques éléments du diagnostic.

- Une proportion de bacheliers généraux et technologiques dans une génération, qui après une forte croissance dans les années 80, stagne depuis 1995.
- Des inégalités sociales d'accès au baccalauréat qui restent très marquées
- Une proportion d'étudiants français engagés dans des études supérieures longues (25% d'une génération) très en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE (35%). Nous sommes très loin de l'objectif affiché par la loi d'orientation de 2005 (50%).
- Une structure du lycée qui, parce qu'elle n'a pas su évoluer avec la massification, instrumentalise de fait les disciplines, les voies et les séries à des fins de sélection.
- Une préparation insuffisante à l'enseignement supérieur qui se traduit par un taux d'échec trop important dans le premier cycle universitaire (50% en première année de licence)
- Un manque d'adhésion de nombreux jeunes à leur formation.

Les enjeux sont de taille, ils concernent l'avenir de notre pays :

- Enjeux économiques, d'abord. L'augmentation du niveau de qualification de la population est un impératif pour faire face à la concurrence mondiale. La crise est malheureusement là pour prouver que les moins qualifiés sont les plus fragiles.
- Enjeux démocratiques bien sûr, tant il est désormais urgent de nouer un nouveau contrat de confiance entre la jeunesse et l'école. Le lycée ne doit plus être le lieu de la reproduction des inégalités sociales.

Pour le SE-UNSA, le statu quo n'était plus tenable. Il était temps d'avancer et d'oser le changement.

### ***Les éléments de la réforme***

En cliquant sur ce lien [http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/enseignant/131/6\\_7.pdf](http://www.se-unsa.org/UserFiles/File/publications/enseignant/131/6_7.pdf) , vous trouverez les principales mesures, et en particulier les nouvelles grilles horaires élèves. Ces grilles horaires sont complétées par une enveloppe horaire à la disposition des établissements pour assurer les enseignements en groupes à effectif réduit. Elles permettent au minimum de reconduire les dédoublements actuels et d'assurer l'accompagnement personnalisé. Elles offrent davantage de possibilités de travail en groupes à effectif réduit en ES et en terminale L. Leur globalisation permet aux équipes de définir d'autres utilisations en fonction du projet pédagogique de l'établissement.

<b>Classe</b>	<b>Enveloppe complémentaire de base</b>
Seconde	10 heures 30 (= existant)
Première ES	7 heures (+ 3 / existant)
Première L	7 heures (+ 2 / existant)
Première S	9 heures (+ 2 / existant)
Terminale ES	6 heures (+ 3 / existant)
Terminale L	6 heures (+ 4 / existant)
Terminale S	10 heures (+ 2 / existant)

### ***Un lycée qui évolue... un peu***

Les mesures proposées ne révolutionnent pas le lycée. Le caractère national de l'Education est réaffirmé: les programmes restent nationaux, les examens restent nationaux, les grilles horaires restent nationales.

Ces mesures dessinent un nouveau cadre qui peut desserrer le carcan des voies et séries cloisonnées et hiérarchisées. Elles offrent à ceux de nos élèves qui ont le plus de mal à entrer dans les exigences du lycée et à se projeter dans l'après bac, l'accompagnement qui leur manque. Elles offrent aux équipes pédagogiques de nouvelles possibilités d'initiatives pour répondre aux besoins de leurs élèves tels qu'ils sont.

Les enseignants du SE-UNSA retrouvent là les valeurs et les mandats de leur syndicat.

### ***Des valeurs ... mais aussi les intérêts des personnels***

Mais tout n'est pas qu'affaire de valeurs. Le SE-UNSA a constamment eu le souci de défendre les intérêts des personnels.

Il a arraché, en déposant ses amendements, que les volumes horaires globaux par section, y compris les moyens pour l'accompagnement et les groupes à effectif réduit (dédouplements), soient identiques aux volumes actuels. Il a obtenu que le volume de cette dotation soit garanti par son inscription dans les textes. Les recteurs ne pourront pas récupérer de moyens sur le dos du lycée.

Ainsi, notre action syndicale responsable, avec l'appui des syndicats de l'UNSA-Education, va-t-elle permettre à tous les lycées de bénéficier de la dotation complémentaire inscrite dans les arrêtés. Les recteurs ne pourront intervenir que pour attribuer des moyens supplémentaires aux établissements dont les caractéristiques pédagogiques l'exigent (nombreux enseignements en atelier par exemple). Ce n'était pas le cas dans la rédaction de départ, qui autorisait les recteurs à moduler la dotation à la hausse, mais aussi à la baisse.

Dans un cadre statutaire maintenu, avec des obligations de service qui restent définies sur une base hebdomadaire, nous avons obtenu que l'accompagnement des élèves soit intégré dans le service des enseignants, leur offrant ainsi la possibilité de diversifier leurs approches professionnelles.

De nombreux collègues qui s'investissent au quotidien au-delà de leurs tâches d'enseignement ou de vie scolaire, verront cet investissement enfin reconnu par l'institution d'une nouvelle mission, sur la base du volontariat et spécifiquement rémunérée, le tutorat.

### ***Le conseil pédagogique établi après consultation des enseignants***

Aucun chef d'établissement ne pourra dorénavant construire le projet pédagogique de l'établissement tout seul ! Le conseil pédagogique, inscrit dans la loi de 2005, est enfin décliné dans un décret et tous les établissements devront le mettre en place. Pour le composer, le chef d'établissement devra consulter les équipes concernées et nommer ses membres parmi les enseignants volontaires. Avec

cette mesure, due à un amendement déposé par le SE-UNSA, on est aux antipodes du soi-disant « renforcement du rôle du chef d'établissement en matière pédagogique » et de la création « d'une hiérarchie pédagogique intermédiaire ».

### ***Les garanties de l'autonomie ...et un meilleur exercice de la démocratie***

Un autre amendement du SE-UNSA permet de contraindre désormais le chef d'établissement, en cas de désaccord du CA sur la répartition de la DGH, à présenter, dans un second temps, une nouvelle répartition, ce qui n'est pas le cas actuellement. Un délai de 10 jours garantit que toutes les parties concernées pourront mener un travail approfondi et éventuellement construire une proposition alternative dans le respect des textes. Si cette proposition alternative est votée par le CA, le chef d'établissement est tenu de l'appliquer.

### ***Une action syndicale responsable et progressiste***

Cette réforme n'est pas parfaite, mais la réforme idéale a-t-elle jamais existé dans l'Education Nationale ? Nous mesurons le contexte difficile sur le plan politique comme budgétaire. Pour autant, savoir apprécier des mesures qui vont dans le sens de notre projet éducatif, obtenir des garanties ou des avancées non négligeables, c'est agir en syndicat responsable. Quant au syndicalisme de posture, qui dénonce toujours sans jamais rien proposer ni obtenir, il a démontré une fois de plus ses limites.

Une étape est franchie, mais pour le SE-UNSA, l'action continue. La rénovation de la voie technologique, la définition de nouveaux contenus de programmes, la formation, l'accompagnement des équipes, les moyens de la concertation, sont autant de chantiers qui vont s'ouvrir. Nous nous y positionnerons avec la même exigence et la même rigueur. Dans l'intérêt commun des élèves et des professeurs. Nous saurons aussi, s'il le faut, nous situer dans le camp de ceux qui s'opposent, comme nous l'avons fait pour la réforme de la voie professionnelle et comme nous le faisons pour la réforme de la formation des enseignants.

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire général du SE-UNSA**